

Stratégie Régionale d'Innovation – S3

Appel à manifestation d'intérêt expérimental " PACA Innovation 2.0" pour l'accompagnement des entreprises à fort potentiel de la région Provence Alpes Côte d'Azur

A) Contexte

La Stratégie régionale de l'innovation (SRI), approuvée par la Région en octobre 2013, décrit le cadre d'intervention régional pour soutenir l'innovation dans les entreprises selon deux grandes orientations stratégiques.

La première orientation s'articule autour de 5 domaines d'activité stratégiques (DAS) et 3 technologies génériques clefs qui décrivent les marchés-cible que les acteurs régionaux peuvent envisager d'adresser à court ou moyen terme. Les Domaines d'Activités Stratégiques ont pour objectif de créer de nouvelles opportunités de développement économique par l'émergence de nouvelles filières industrielles mais aussi de moderniser et renouveler des secteurs d'activités plus « traditionnels » dans un objectif de préservation de l'emploi.

La seconde orientation a pour objet d'identifier et accompagner la croissance des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance, dans les différentes phases de leur développement et en particulier dans les phases plus avales du processus de recherche et d'innovation.

Cette cible des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance apparaît particulièrement stratégique ; en effet, plusieurs études démontrent que *les emplois sont majoritairement créés par les entreprises de croissance* : ainsi, en France, les 7% des entreprises qui croissent le plus vite créent 58% des emplois en France (étude Banque de France, 2012).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur l'offre d'accompagnement à l'innovation est aujourd'hui structurée, pour l'essentiel, autour du **Réseau PACA Innovation**, qui fédère plus de 70 organismes régionaux (incubateurs, pépinières, pôles et Prides, etc.) intervenant sur l'ensemble de la chaîne d'innovation. Cette offre très dense témoigne du dynamisme de la région.

Cet écosystème a globalement permis de construire au cours de ces dernières années des relations solides entre entreprises et laboratoires de recherche et d'élargir l'offre d'accompagnement autour d'une conception ouverte de l'innovation dépassant les limites de l'accompagnement à la R&D et au développement de nouvelles technologies.

Cette offre prend ainsi en compte d'autres facettes des projets de développement des entreprises : le financement (en amorçage et primo développement en particulier), la mise en marché (y compris les phases amont : business model, design, usages..) et les ressources humaines (même si ce dernier volet de l'offre reste encore à développer et à diffuser davantage sur le territoire).

Toutefois, l'analyse de l'offre de services du réseau PACA Innovation montre qu'il existe des **marges de progression** notable passant notamment par **une meilleure adéquation de cette offre aux besoins des entreprises et par une meilleure lisibilité et cohérence de celle-ci.**

Par ailleurs l'évolution du contexte national et régional de l'innovation, l'émergence de nouveaux acteurs privés intervenant en soutien à l'innovation (accélérateurs, etc.) la création de l'ARII ainsi que la mise en œuvre des deux orientations de la SRI **nécessitent une nouvelle organisation du réseau PACA INNOVATION, une plus grande mise en cohérence en regard des objectifs stratégiques régionaux, et de fait la mise en place de nouvelles modalités de financement.**

Plusieurs facteurs nouveaux plaident en effet en faveur d'une évolution du réseau :

- la **loi de réforme territoriale** en cours de discussion au Parlement qui renforce les compétences économiques des Régions (collectivités référentes sur les aides économiques et l'accompagnement des entreprises), en articulation avec celles des métropoles et EPCI (collectivités référentes sur le foncier économique et l'immobilier d'entreprises);
- un **désengagement financier** important de l'Etat (réduction des financements des pôles, réduction de la ligne du CPER consacrée au financement des CRT, des CRITs et des Plateformes,)
- l'évolution du paysage de l'accompagnement d'entreprises avec l'arrivée de nouveaux acteurs (notamment liés à aux initiatives **French Tech**), le nouveau concept **d'accélérateurs privés d'entreprises**, l'émergence de nouveaux modèles publics/privés
- la nécessité prégnante de **renforcer la coordination et la lisibilité de l'offre** de services des membres du réseau PACA Innovation
- l'évolution des métiers du réseau en lien avec **la mobilisation de ses membres autour des Grands Programmes Structurants** animés par l'ARII.

Pour répondre à ce constat et intégrer le réseau PACA INNOVATION dans la dynamique des Grands Programmes Structurants, la Région souhaite inciter **les structures à coordonner leurs actions et à s'impliquer plus fortement dans la mise en œuvre des 2 orientations stratégiques de la SRI** :

- l'animation des Domaines d'activités stratégiques et le soutien à la maturation des Grands Programmes Structurants qui en sont issus, le développement des DAS impliquant un **accompagnement spécifique des entreprises liées aux projets structurants issus des DAS** et donc une spécialisation dans cet accompagnement,
- **l'accompagnement à la croissance des entreprises à fort potentiel** : c'est l'objet du présent AMI qui constitue un élément d'action de l'orientation 2 de la SRI et sera, à ce titre, intégré dans le Contrat de Prestations Intégrées (CPI) « Accompagnement des entreprises à fort potentiel » confié à l'ARII PACA.

La Région souhaite également favoriser la mise en œuvre, sur l'ensemble du territoire régional, de "parcours coordonnés d'accélération" permettant de répondre de manière plus efficace et plus cohérente aux besoins des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance.

B) Objectif de l'AMI

Le présent AMI porte sur le développement de services à plus forte valeur ajoutée pour les PME à fort potentiel de croissance.

Pourquoi cette cible ? Plusieurs études démontrent que *les emplois sont aujourd'hui majoritairement créés par les entreprises de croissance*, il s'agit donc de proposer un accompagnement spécifique et coordonné à ces entreprises.

Aujourd'hui, l'ensemble des membres du réseau PACA INNOVATION accompagne des entreprises à différents stades de leur développement (incubation, création, développement, internationalisation, ...).

Ces entreprises accompagnées sont quant à elles destinataires de différents services sans qu'une réelle coordination de ces services soit recherchée par les structures d'accompagnement.

L'objectif est d'offrir une palette de services la plus adaptée possible aux exigences des entreprises, depuis les services d'information et d'orientation **jusqu'aux solutions « sur mesure » destinées aux projets de croissance**, et cela en fonction du profil (taille, secteur, positionnement marché, positionnement dans la chaîne de valeur...) et du stade de développement de l'entreprise à accompagner (création, développement, internationalisation, ...).

Dans ce cadre cet AMI vise :

- la détection des PME à fort potentiel de croissance présentes sur le territoire régional à travers notamment les structures du réseau PACA Innovation et leur connaissance des entreprises régionales,
- la mise en place de parcours spécifiques et coordonnés d'accompagnement de ces entreprises permettant de leur faire franchir un cap de développement et de les engager dans un processus de croissance.

Si le caractère de « fort potentiel » varie selon le type de l'entreprise, son secteur d'activité et son marché, un élément demeure constant et prioritaire pour la région : la création d'emplois.

Le CPI « Accompagnement des entreprises à fort potentiel » qui sera conclu avec l'ARII approfondira cette notion en intégrant les résultats du présent AMI.

Les porteurs de projets retenus s'engagent à travailler avec l'ARII sur une typologie d'entreprises à fort potentiel et sur la construction d'un parcours d'accompagnement par une participation active au groupe de travail mis en place par l'ARII dans le cadre du CPI « Accompagnement des entreprises à fort potentiel ».

Le présent AMI constitue en 2015 une première étape dans ce travail qui sera complété dans le CPI «Accompagnement des entreprises à fort potentiel ».

B1) Détection des entreprises

Il s'agira d'identifier les projets d'entreprises à fort potentiel parmi le panel d'entreprises connues notamment des membres de Paca Innovation.

Ces entreprises pourront exercer leurs activités dans tous les domaines participant au développement des grands programmes structurants des domaines d'activités stratégiques identifiés dans la stratégie régionale de l'innovation.

Il pourra s'agir de start ups ou de TPE /PME en croissance, qui ont connu une augmentation significative du chiffre d'affaire sur les 3 dernières années (critère à argumenter en fonction des secteurs d'activité)

Au-delà de ces critères quantitatifs, les critères qualitatifs suivants seront pris en compte concernant:

- le dirigeant : son parcours, sa personnalité, sa vision de l'avenir, son envie de changer, sa capacité à s'entourer ; le chef d'entreprise devra argumenter sa vision de l'entreprise à trois ans, les moyens qu'il souhaiterait mettre en place pour la concrétiser, les arguments objectifs de la réussite de son projet.

- l'équipe : ses compétences, sa capacité à s'investir dans le projet de l'entreprise, sa motivation.
- le projet : le projet de développement de l'entreprise argumenté (marché, créations d'emplois, international, rachat, alliance)
- la situation actuelle de l'entreprise : elle doit permettre la réalisation du projet (état des fonds propres, qualification de l'équipe, positionnement marché). Une présentation globale de l'entreprise sera décrite : situation financière (bilan trésorerie,...) une présentation de l'équipe dirigeante (CV des personnels concernés par le projet), une présentation du positionnement marché actuel et à venir.

B2) Accompagnement des entreprises

Il s'agira de proposer, aux entreprises identifiées et volontaires, un accompagnement spécifique se traduisant par un véritable plan de développement de nature à accélérer de manière significative la croissance de l'entreprise.

Cet accompagnement devra mettre en œuvre des moyens complémentaires de ceux habituellement proposés par la structure pour garantir un service global et complet à l'entreprise.

La proposition d'accompagnement pourra être mise en œuvre individuellement par la structure ou en association entre plusieurs acteurs. Elle devra tenir compte du cadre réglementaire des régimes d'aide d'Etat. Ces régimes devront être précisés dans la demande définitive.

B3) Rôle de l'ARII

L'ARII accompagnera les porteurs de projets retenus dans l'approfondissement de leur action d'accompagnement auprès des entreprises, dans la définition des critères de sélection des entreprises, dans la recherche de partenariat, et dans la construction du parcours de croissance.

Tout au long de l'action, l'ARII aura un rôle de pilotage et d'animation des actions entreprises par les structures porteuses des projets.

Les résultats de ces actions (bilan des accompagnements des entreprises, bonnes pratiques définies, mutualisation d'actions et de moyens mis en œuvre) seront intégrés dans le système d'information de l'ARII et serviront d'élément de travail pour la mise en œuvre du CPI «Accompagnement des entreprises à fort potentiel ».

C) Qui peut répondre à l'appel à manifestation d'intérêt ?

L'ensemble des structures régionales publiques ou privées, membres ou non membres du réseau PACA INNOVATION, peuvent répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de manière individuelle ou dans le cadre de consortium incluant au moins un membre de PACA Innovation. Une attention particulière sera portée aux réponses collectives fédérant des compétences complémentaires permettant de répondre à l'ensemble des phases et des enjeux du parcours d'accélération.

Critères de sélection des projets :

Les projets sélectionnés devront satisfaire aux critères suivants :

- **l'offre de services proposée doit présenter une réelle valeur ajoutée par rapport à l'offre** proposée classiquement par le porteur de projets ou par les membres du consortium
- **l'équipe d'accompagnement doit être structurée et expérimentée** : ses membres devront pouvoir justifier d'une expérience significative en matière d'accompagnement d'entreprise, d'entrepreneuriat et de management.
- **le processus de sélection des entreprises accompagnées doit être explicite et rigoureux** pour permettre une vérification des indicateurs de résultat (croissance du chiffre d'affaires, création d'emplois, stimulation des exportations, développement de filiales à l'étranger,)
- l'activité des **entreprises sélectionnées doit participer au développement des 5** domaines d'activités stratégiques identifiés dans la Stratégie Régionale d'Innovation.

D) Présentation des réponses

Dans un premier temps, la réponse à l'AMI devra comporter au minimum les informations suivantes :

- Une note de présentation de la proposition d'accompagnement précisant de manière succincte :
 - l'identité de la structure porteuse de la réponse ou, en cas de consortium, des différentes structures qui le composent avec la mission de chacune d'entre elles et leurs tâches spécifiques
 - la présentation succincte de l'équipe en charge de l'accompagnement et des compétences d'excellence revendiquées (*levée de fonds, accès aux marchés, accès aux filières, coaching d'équipes dirigeantes, industrialisation, structuration commerciale, fusion/acquisition,...*)
 - les modalités de sélection des entreprises qui seront accompagnées
 - le nombre d'entreprises potentiellement concernées

- une courte description des prestations et du parcours proposés aux entreprises
- Le plan de financement prévisionnel du projet précisant, si possible l'adossement des services proposés aux régimes d'aides d'Etat (cela sera exigé lors du dépôt du dossier définitif).

Calendrier :

- **Lancement de l'AMI :** 23 février 2015
- **Date limite de dépôt des réponses :** 16 mars 2015
- **Sélection des propositions :** au plus tard le 3 avril 2015
- **Dépôt des dossiers définitifs par les porteurs :** 30 avril 2015

Un travail de co-construction des dossiers sera proposé par l'ARII aux porteurs qui le souhaitent (consolidation de consortium, modèle économique, besoins de financements, besoins de ressources,...)

- **Financement des projets :**
 - session du 26 juin 2015 pour les projets retenus
 - session d'octobre 2015 pour les projets ajournés en juin

Soumission des candidatures :

Les dossiers doivent être transmis en **deux exemplaires** à l'adresse postale suivante :

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur
Service Enseignement Supérieur, Technologies Recherche
27 Place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20

Pour plus d'informations vous pouvez prendre contact avec :

- **Michèle ALCARAZ – Région / DERIES**
Tél : 04 88 73 64 03 - Mail : malcaraz@regionpaca.fr
- **Rodolphe UHLMANN - ARII**
Tél : 04 91 14 05 69 - Mail : rulhmann@arii-paca.fr